

# RÈGLEMENTS DES COMPÉTITIONS FÉMININES

## DISPOSITIONS GÉNÉRALES

### COMMUNES AUX CATEGORIES U18 F - U15 F - U13 F

#### MUTATIONS

Modification de l'Article 160 des Règlements Généraux de la FFF relatif au nombre de joueur(se)s muté(e)s :

*« c) dans toutes les compétitions officielles des Ligues et Districts des catégories U12 à U18, tant pour le football à 11 que pour les pratiques à effectif réduit, Le nombre de joueur(se)s titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrit(e)s sur la feuille de match est limité à quatre dont une maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements »*

#### EQUIPEMENT

Les équipes devront être uniformément et décemment vêtues aux couleurs respectives de chaque club (celles déclarées sur Footclubs).

La capitaine est responsable de la correspondance entre les numéros de maillots sur les joueuses et sur la feuille de match. Si les couleurs déclarées sur Footclubs sont identiques ou prêtent à confusion, le club recevant devra mettre à disposition de leurs joueuses un jeu de maillots numérotés, d'une couleur différente des visiteurs. Pour parer à toute éventualité, et notamment à la demande de l'arbitre, les clubs recevant doivent avoir à leur disposition avant chaque match, un jeu de maillots numérotés, d'une couleur différente de la leur. Les équipes devront être uniformément et décemment vêtues aux couleurs respectives de chaque club (celles déclarées sur Footclubs). Les maillots devront être en bon état et adaptés aux conditions météorologiques de la saison.

Le port des protèges tibias est obligatoire.

**BIJOUX** - Tout type de bijou (colliers, bagues, bracelets, boucles d'oreille, rubans de cuir ou de caoutchouc, etc.) est interdit et doit être ôté. Recouvrir les bijoux de ruban adhésif n'est pas autorisé. (Loi 4)

**FOULARD** - Le port du foulard est interdit. (Art. 1 des Statuts de la FFF) Il sera autorisé de porter un casque (genre rugby) par-dessus pour les joueuses concernées.

#### ARBITRES ET ARBITRES ASSISTANTS

Il n'y aura pas d'arbitres officiels pour cette compétition.

L'arbitre de la rencontre sera désigné par tirage au sort. Un arbitre officiel non désigné ou un arbitre auxiliaire présent lors de la rencontre est prioritaire pour diriger un match de jeunes en district.

#### FORFAIT

Toute équipe forfait trois fois sera considérée comme forfait général.

## **FMI**

La FMI sera utilisée pour ces rencontres.

Le club recevant a l'obligation de transmettre la FMI avant le lundi 0h00 sous peine d'amende. En cas d'indisponibilité d'accès à la FMI le jour du match, et après accord du responsable de permanence de la FMI du week-end, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution (à imprimer sur FOOTCLUBS). Tout manquement à ces obligations pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'Article 200 des Règlements Généraux ou l'Article 2 de l'Annexe 2 des Règlements Généraux

## **CAS NON PRÉVUS**

Pour les cas non prévus dans le présent règlement, se référer au règlement des compétitions de jeunes. Les litiges sont tranchés par la Commission Féminine et de Féminisation du District 63 ou toute autre commission compétente selon les cas.